

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

**DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS
n°2021/08**

PUBLIE LE Lundi 22 février 2021

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-08 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 22/02/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I **Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II **Délibération du Conseil Communautaire du 15 février 2021**
- III **Arrêtés et Décisions du Président du 18 et 22 février 2021**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 février 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

ADMINISTRATION GENERALE
N° 01C_15_02_2021
VOTE SUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

L'article 8 du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en référence à l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la tenue de la séance du Conseil communautaire à huis clos.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 02C_15_02_2021

PARC PAYSAGER D'ACTIVITÉS DE LANDACRES - PROMESSE DE VENTE ET AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE À LA SOCIÉTÉ PURE SALMON

La société Pure Salmon France (SAS PSF), portée par les fonds d'investissement du groupe 8F, souhaite implanter une ferme aquacole sur le Parc Paysager d'Activités de Landacres. Ce projet ambitieux, d'un montant de travaux estimé par l'entreprise à 143 millions d'euros, pourrait générer une centaine d'emplois et participer à la dynamique de valorisation des produits de la mer, secteur d'activité prépondérant sur l'agglomération.

Afin de développer son projet, la société Pure Salmon a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) afin de lui vendre une superficie de terrains d'environ 15,6 hectares, sur la partie non viabilisée du parc d'activités, permettant la construction de toutes les unités d'élevage, de grossissement puis de traitement de saumon. L'entreprise vise ainsi la production d'un saumon de haute qualité grâce à une technologie innovante de recyclage de l'eau. Pure Salmon prépare actuellement son permis de construire, ainsi que toutes les autorisations nécessaires à son exploitation, en lien avec les services instructeurs de l'État.

A ce stade, il convient de formaliser la promesse de vente du terrain pour Pure Salmon France au prix de 19 € HT/m² conformément à la délibération du 1^{er} février 2018 et validé par les services de France Domaine.

A ce prix, il est proposé :

- d'appliquer la marge de négociation autorisée sur l'estimation de France Domaines de l'ordre de 10 % ;
- compte tenu du caractère non viabilisé de cette emprise foncière et afin d'accompagner et faciliter le développement du projet sur Landacres, d'accorder un rabais à hauteur de 25 % du prix d'achat des terrains (conformément aux dispositions réglementaires L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ainsi, l'emprise de 156 000 m² (sous réserve d'arpentage) serait cédée au prix de 2 000 700 € HT.

Les terrains visés sont situés principalement sur le territoire de la commune de Baincthun (et une partie plus restreinte sur Hesdin l'Abbé) et concernent les emprises des lots 16, 17 et 18, ainsi que des emprises à détacher des lots 20 et 22, le lot EV9, ainsi que le foncier réservé pour les voiries (plan d'origine du Parc). La promesse de vente engage le futur acquéreur, sous réserve de réalisation des clauses suspensives et fixe les conditions de la vente.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire en date du 25 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la promesse de vente;**
- **d'autoriser la vente des terrains nécessaires à l'implantation de Pure Salmon tels que décrits plus haut ;**
- **d'accorder une aide économique sous forme de rabais sur le prix de vente (aide à**

l'immobilier), et d'autoriser le président à signer tout d

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210215-02C_15_02_2021-DE

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

POLITIQUE DE L'EAU

N° 03C_15_02_2021

INSTALLATION D'UNE UNITÉ D'AQUACULTURE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LANDACRES – PROTOCOLE RELATIF À LA GESTION DE L'EAU

Pure Salmon France mène un projet d'aquaculture sur le parc d'activités de Landacres de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Le projet vise une production de 10 000 tonnes de saumons par an et comprend une éclosérie, une unité d'élevage et un atelier de transformation.

La gestion de l'eau est un élément stratégique pour la réalisation du projet et sa pérennité. Compte-tenu de sa taille et de l'importance de ses besoins, ce projet a une incidence forte sur l'approvisionnement en eau de la CAB et sur la capacité de traitement des eaux usées du parc d'activités de Landacres. Il nécessitera la réalisation d'investissements publics pour adapter ces infrastructures.

Aussi, il est apparu nécessaire de définir, dès les études de conception, les conditions d'alimentation en eau et de rejets du projet industriel. Un protocole a été rédigé en vue de définir les engagements réciproques de l'industriel Pure Salmon France, du délégataire des services d'eau potable et d'assainissement Veolia et de la CAB.

L'eau est fournie par le réseau public d'eau potable. Elle est utilisée pour le remplissage initial des bassins d'élevage, pour le renouvellement journalier de la partie non recirculée, pour l'élaboration des produits de l'atelier de transformation, pour le nettoyage des ateliers, sanitaires et bureaux et pour la défense incendie.

Compte-tenu des variations de la ressource en eau selon les saisons et des tensions pouvant apparaître lors des épisodes de sécheresse, l'industriel devra moduler sa consommation selon la disponibilité de la ressource. Pour ce faire, trois plafonds de consommation ont été définis selon trois périodes de l'année.

En outre, la CAB définira et mettra en œuvre par ailleurs un ensemble d'investissements visant à sécuriser la capacité de production d'eau potable pour l'ensemble de son territoire lors des épisodes de sécheresse.

Concernant les rejets, les eaux usées issues de l'atelier de transformation et des sanitaires seront rejetées au réseau d'assainissement et traitées par la station d'épuration de Landacres. L'industriel devra assurer le traitement des eaux usées issues de la partie élevage par des équipements de traitement propres au site.

La gestion des eaux pluviales se fera conformément aux préconisations du SAGE du Boulonnais et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En outre, les parcelles pressenties pour accueillir le projet présentent un caractère de zones humides qu'il convient de prendre en compte sur le plan environnemental dans l'aménagement du projet. C'est pourquoi, la CAB, au titre d'aménageur de la zone économique, compensera les 6 hectares concernés à proximité sur des espaces enclavés et libres d'occupation du Parc de Landacres et en assurera la gestion sur une durée de trente ans.

Après avis de la commission politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et

Le CONSEIL décide

- d'approuver le protocole de gestion de l'eau relative au projet d'installation d'une unité d'aquaculture mené par la société Pure Salmon France sur le parc d'activités de Landacres,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le protocole de gestion de l'eau, ainsi que les conventions de vente d'eau, de déversement et de gestion des zones humides à venir.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

POLITIQUE DE L'EAU

N° 04C_15_02_2021

DSP EAU POTABLE – AVENANT N°2 RELATIF À UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a confié l'exploitation du service public d'eau potable à la Société des Eaux du Boulonnais par une convention de délégation de service public (DSP) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013 et s'achevant le 31 mai 2025.

Les ressources utilisées pour la production d'eau potable sont de trois grands types : un prélèvement dans le fleuve La Liane avec la prise d'eau située à Carly, les galeries captantes de Molinet et de Tingry, et différents forages situés sur le territoire. Cette pluralité d'outils de production a permis d'assurer jusqu'à aujourd'hui la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire.

Toutefois, les déficits pluviométriques des hivers 2017 et 2018 ont conduit à des recharges de nappes moins performantes. Associés à une sécheresse à l'été 2019, le territoire a connu une période de tension au mois de septembre, sans toutefois connaître de rupture d'alimentation.

Pour faire face à de nouveaux épisodes de sécheresse et permettre le développement économique futur du territoire, un programme d'investissement d'un montant total de 5,4 M€ a été élaboré afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s'articule autour de 5 axes :

- sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions des réseaux,
- inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau,
- chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'exhaure de carrières et le dessalement d'eau de mer.

Par ailleurs, une réhabilitation complète de l'usine de Wimereux sera nécessaire. A l'occasion de ces travaux, un traitement complémentaire du calcaire sera mis en place.

Ce programme bénéficiera d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie attendu à hauteur de 1,185 M€.

Les travaux porteront sur les sites de production existants qui devront impérativement continuer à fonctionner pendant les chantiers. L'exécution des travaux et les phases de mise à l'arrêt d'ouvrages devront être pilotées et coordonnées en fonction des capacités de production des autres sites, le tout en tenant compte des variations annuelles de la ressource en eau.

Le délégataire actuel du service est le seul en capacité de gérer cette coordination complexe et les interactions avec les ouvrages en exploitation, impérative pour la continuité de service.

Aussi, en application des dispositions des articles R.3135-2 et R.3135-3 du Code de la Commande Publique, la totalité de ces travaux et études supplémentaires sont intégrés à la

convention de DSP eau potable et confiés au délégataire ad

Au terme de sa réalisation, le délégataire s'engage à augmenter la capacité de production de 2500 m3/j en période d'étiage (par référence à l'étiage 2019).

L'impact sur la rémunération du délégataire a été évalué en tenant compte des dépenses supplémentaires, des subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de la ré-affectation d'engagements contractuels initiaux de 1,556 M€ qui ne pourront pas être réalisés pour des raisons externes au délégataire (chèques-eau, recyclage des eaux de lavage de l'usine de Carly, actualisation annuelle du bilan carbone) et des pénalités de 140 k€ appliquées au regard de rendement de réseau constaté en 2019.

Enfin, pour pouvoir mener ce programme de travaux qui se déroulera sur une dizaine d'années, Veolia procède à la révision des conditions économiques établies lors de la passation du contrat en 2013. Cette révision porte à la fois sur l'actualisation des charges (personnel, informatique, locaux, assurances, impôts, impayés, etc.) et des assiettes (volumes facturés) afin qu'elles soient plus représentatives de ses comptes-rendus annuels financiers des exercices 2019 et 2020.

L'ensemble des modifications conduit à des charges supplémentaires représentant en moyenne 641k€ par an. En contrepartie de ces charges supplémentaires et en intégrant l'évolution attendue des volumes vendus, la part délégataire est augmentée de manière graduelle de 2 ct€ par m3 en 2021, qui passeront à 4 ct€ par m3 en 2022, puis à 5 ct€ par m3 en 2023 et enfin à 6 ct€ par m3 à partir de 2024. La durée de la convention est également prolongée d'une durée de 5 ans, reportant l'échéance au 31 mai 2030.

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers en date du mercredi 20 janvier 2021,

Après avis favorable de la commission d'analyse des offres (DSP) du 5 février 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation du service public d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

POLITIQUE DE L'EAU
N° 05C_15_02_2021
SCHÉMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) compte 735 km de canalisations de distribution, 42 km de canalisations d'adduction, 41 500 branchements pour 63 200 points de comptage.

Le territoire de la CAB compte 15 secteurs comprenant des bâtiments non desservis par le réseau d'eau potable, situés sur les communes de Baincthun, Equihen-Plage, Hesdigneul, Hesdin l'Abbé, Saint Etienne-au-Mont, Wimille et Wimereux. Il s'agit de secteurs à très faible densité urbaine et éloignés des centres-bourgs.

Les propriétaires des secteurs de la Ronville (Wimille et Wimereux) et de la Cluse (Wimille) ont adressé à plusieurs reprises une demande de desserte, motivées soit par un manque d'eau des puits et forages privés lors des épisodes de sécheresse, soit par des raisons de santé, soit pour la réalisation de projets immobiliers ou touristiques.

Conformément à l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités doivent arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. L'obligation de desserte est alors limitée aux secteurs définis comme desservis dans ce schéma.

Les conditions de desserte ont été étudiées pour chacun des secteurs, afin d'évaluer le coût des travaux, les contraintes particulières mais aussi le risque de dégradation de la qualité de l'eau distribuée, liée au temps de séjour de l'eau dans les canalisations.

Il est proposé de retenir le schéma de distribution d'eau potable suivant :

- Les zones desservies : les zones actuellement desservies par les réseaux de distribution,
- Les zones à desservir : les secteurs de la Ronville et de la Cluse,
- Les zones non desservies : le reste du territoire.

Un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution doit également être fourni et mis à jour régulièrement. Ce descriptif comporte le plan des réseaux mentionnant les linéaires de canalisations, l'année ou à défaut la période de pose, les informations disponibles sur les matériaux, les diamètres, la catégorie de l'ouvrage, la localisation des dispositifs généraux de mesure et la précision des informations géographiques.

Le descriptif détaillé et les plans des réseaux de transport et de distribution sont intégrés dans le Système d'Information Géographique (SIG) et sont mis à jour par le délégataire du service d'eau potable Veolia Eau. Les plans des réseaux sont joints à la présente délibération.

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire - gestion et valorisation des déchets ménagers en date du 20 janvier 2021.

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le schéma de distribution d'eau potable et la desserte future des secteurs de la Ronville et de la Cluse sur la commune de Wimille,**

- d'acter de sa mise à jour dans le cadre du système d'information géographique de la délégation de service public.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

DEVELOPPEMENT BALNEAIRE

N° 06C_15_02_2021

SCHÉMA D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DES ABORDS DES PLAGES - PLAN GUIDE DU PROGRAMME MULTIPARTENARIAL

Par une délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil Communautaire décidait de réaliser un schéma d'attractivité touristique des abords des plages, comprenant un programme d'actions porté par les différents maîtres d'ouvrage.

Pour rappel, cette démarche de développement balnéaire a pour objectif la mise en cohérence des projets du territoire et des stratégies d'aménagement à travers les enjeux suivants :

- Accueillir, c'est penser à des parkings paysagers adaptés aux flux saisonniers ;
- Parcourir, c'est aménager des sentiers et des chemins pour mailler le territoire ;
- Accéder, c'est créer des accès qualitatifs et sécurisés au littoral et aux plages ;
- Valoriser et protéger, c'est magnifier le patrimoine naturel, paysager et historique ;
- Découvrir, c'est montrer la diversité des paysages à travers un réseau de points de vue.

Un travail collectif effectué par les différents porteurs de projets (les communes concernées, l'État, le Parc Naturel Régional, le Parc Naturel Marin, le Département, le Grand Site des 2 Caps, le Conservatoire du Littoral, Eden62, etc) a permis de partager un plan guide joint en annexe.

Il est important de préciser que le programme qui en découlera sera pluriannuel. Les projets se déclineront au gré des capacités financières, techniques, réglementaires.

Le programme se veut aussi multi-partenarial. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) n'interviendra pas sur tout, les partenaires feront s'ils le peuvent ou le souhaitent.

Dans ce cadre, la CAB s'est positionnée sur la construction de stationnements structurants, ainsi que sur la valorisation des points de vue et de leurs abords déclinés dans le plan guide.

Ainsi chaque projet susceptible d'être porté par la CAB fera l'objet d'une délibération spécifique.

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire, gestion et valorisation et des déchets ménagers du mercredi 20 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le contenu du plan guide joint en annexe, chargé à chaque maître d'ouvrage de décliner celui-ci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE

N° 07C_15_02_2021

CONVENTION DE PARTENARIAT CITÉ MOBILE 2021 AVEC LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU BOULONNAIS (CTB)

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

L'opération Cité Mobile, portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), sensibilise les jeunes issus de classes de CM2 ou de 6ème à la sécurité dans les transports en commun et plus généralement dans l'espace public.

Le principe est de rendre les élèves acteurs de leur citoyenneté et de les faire réagir sur les conséquences de leurs actes et de leurs comportements en société.

Pour cela, la CAB organise des rencontres en amont (centre de tri, commissariat de police, caserne des pompiers, dépôt de bus des transports urbains, ...) mais aussi différents ateliers (prévention routière, exercices d'évacuation, ...) avec le concours de ses partenaires. Pour clore ce parcours, deux journées de restitution sont organisées en mai pour l'ensemble des élèves.

La Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB) a décidé d'apporter un soutien technique et humain à cette opération en réalisant une partie des transports liés aux visites en amont et à la clôture (prestation plafonnée à 4 500 € TTC).

Une convention doit nécessairement être établie pour préciser les conditions de partenariat entre la CAB et CTB.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 19 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2021 correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

**ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 09C_15_02_2021**

**INSTAURATION DE LA DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA POSE
DE CLÔTURES ET LA RÉFECTION DE FAÇADE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE PERNES-LÈS-BOULOGNE.**

Un décret du 27 février 2014 a changé le régime des déclarations préalables. En effet, il n'est plus exigé de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et pour la pose de clôtures. Cependant, le code de l'urbanisme pose plusieurs exceptions à ce principe, notamment lorsque l'immeuble se trouve dans le périmètre d'un site patrimonial protégé ou encore lorsque l'établissement public compétent en matière d'urbanisme décide, par délibération motivée, de soumettre ces travaux à déclaration préalable.

La commune de Pernes-lès-Boulogne a fait la demande d'examen d'une possible instauration de la déclaration préalable pour pose de clôture et réfection de façades sur l'ensemble de son territoire.

Cette commune dispose de nombreux bâtis remarquables caractéristiques du paysage et de l'architecture rurale du Boulonnais. Il convient donc de s'assurer du respect des règles d'urbanisme pour la pose des clôtures et les réfections de façades.

Après avis de la commission Attractivité du Territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et Habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan climat du mercredi 27 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'instaurer l'obligation de déclaration préalable de travaux pour la pose de clôture et pour les réfections de façades sur l'ensemble du territoire de la commune de Pernes-lès-Boulogne.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

**ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 10C_15_02_2021**

**INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR ET DE LA DEMANDE DE
DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA POSE DE CLÔTURES SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE HESDIN L'ABBÉ**

Un décret du 27 février 2014 a changé le régime des déclarations préalables. En effet, il n'est plus exigé de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et pour la pose de clôtures. Cependant le code de l'urbanisme pose plusieurs exceptions à ce principe notamment lorsque l'immeuble se trouve dans le périmètre d'un site patrimonial protégé ou encore lorsque l'établissement public compétent en matière d'urbanisme décide, par délibération motivée, de soumettre ces travaux à déclaration préalable.

La commune d'Hesdin-l'Abbé a fait la demande d'examen d'une possible instauration de la déclaration préalable pour pose de clôture. Par ailleurs, la commune a également fait la demande de l'instauration de permis de démolir sur l'ensemble de son territoire.

Cette commune dispose de nombreux bâtis remarquables caractéristiques du paysage et de l'architecture rurale du Boulonnais. Il convient donc de s'assurer du respect des règles d'urbanisme pour la pose des clôtures. Par ailleurs, certaines constructions méritent un examen approfondi avant toute démolition.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan climat du mercredi 27 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'instaurer l'obligation de déclaration préalable de travaux pour la pose de clôtures ainsi que l'obligation du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hesdin-l'Abbé.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 11C_15_02_2021
VALIDATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE
D'AXENTIA

La loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) a rendu obligatoire l'élaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour tout organisme d'habitation à loyer modéré (HLM).

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite (ELAN) du 23 novembre 2018 a pris acte des contraintes et modifications du secteur HLM intervenues en 2017 et 2018 et a reporté les échéances en modifiant le calendrier initial : la signature devait intervenir au plus tard le 31 décembre 2020 avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} juillet 2020.

La CUS comporte des engagements chiffrés sur la base d'indicateurs de performance sur l'ensemble des missions sociales de l'organisme :

- l'état du service rendu aux locataires dans les immeubles ou les ensembles immobiliers, après concertation avec les locataires dans les conditions fixées dans le plan de concertation locative ;
- l'état de l'occupation sociale des immeubles, en s'appuyant sur le résultat de l'enquête Occupation du Parc Social (OPS) et en distinguant les immeubles situés ou non sur le territoire d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- les modalités de la concertation locative avec les locataires ;
- les engagements pris par l'organisme en faveur d'une concertation avec les locataires, notamment en termes de politique sociale et environnementale ;
- le cas échéant, l'énoncé de la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement ;
- le cas échéant, l'énoncé de la politique d'accession de l'organisme.

L'un des principaux enjeux est la définition d'une politique de vente HLM et de renouvellement urbain, permettant de concilier équilibre économique, objectifs au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) et besoins des ménages. En effet, le nouveau modèle économique des organismes HLM issu de la mise en application de la réduction du loyer de solidarité (RLS) et de la loi ELAN, implique la définition d'une politique de vente ambitieuse.

Sont associés à l'élaboration des CUS, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et les

Départements sur lesquels l'organisme dispose d'un patrimoine, A ce titre, en tant que personne publique, les EPCI concernés peuvent décider d'être signataires des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur leur territoire. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a donc décidé d'être signataire des Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs du territoire.

Par courrier en date du 28 octobre 2020, Axentia a sollicité la CAB sur les modalités d'association de l'EPCI à l'élaboration de leur Convention d'Utilité Sociale .

Données synthétiques d'Axentia sur le territoire :

Axentia est une Entreprise Sociale pour l'Habitat spécialisée du groupe Habitat en Région, qui construit et porte des établissements médicaux-sociaux (EHPAD) et thématiques.

Le patrimoine du groupe Axentia est principalement basé dans les Hauts-de-France (55%) avec une antenne locale à Douai. Les établissements dans la région concernent essentiellement le public plus âgé et dépendant.

Ce groupe est propriétaire de deux établissements sur le territoire de la CAB, à savoir :

- La résidence Guynemer à Wimereux (EHPAD) 81 lits « Prêt Locatif à Usage Social » (PLUS) – Gestionnaire : UES Les Sinoplies – ACPPA,
- La résidence Georges Honoré à Saint-Léonard (EHPAD) 28 lits (14 « Prêt Locatif à Usage Social » (PLUS) et 14 « Prêt Locatif Social » (PLS)) – Gestionnaire : Association Résidence Honoré.

Ces deux établissements appartenaient précédemment à la Société Immobilière du Grand Hainault (SIGH) et ont été acquis par Axentia en 2018.

Le patrimoine d'Axentia représente moins de 1% du parc social de la CAB.

Au sein de la Convention d'Utilité Sociale , est indiqué la typologie et la forme de son patrimoine sur le territoire boulonnais, avec une majorité de logements collectifs et de logements de type 1 bis, soit des chambres en logements-foyers.

Dans son volet politique patrimoniale, Axentia s'engage à réaliser une maintenance de son patrimoine, réhabilitation et gros entretien sur la période de la Convention d'Utilité Sociale . Les deux résidences du territoire ont une étiquette énergétique C.

Le projet de Convention d'Utilité Sociale ne prévoit aucun projet en opération neuve, extension ou restructuration.

Il est proposé de valider avec recommandations sur les réhabilitations le projet de la Convention d'Utilité Sociale d'Axentia joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaà – biodiversité et plan climat du 27 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'émettre un avis favorable avec recommandations au projet de Convention d'Agglomération Sociale 2020-2025 d'Axentia ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 12C_15_02_2021
GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT HAUT DE BILAN CHANTIERS COVID
D'HABITAT DU LITTORAL

La Banque des Territoires a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de soutenir l'investissement des organismes d'Habitat à Loyer Modéré (HLM) touchés par la crise sanitaire de 2020.

Par cet AMI, la Banque des Territoires et Action Logement mettent à la disposition des bailleurs une enveloppe de Prêts de Haut de Bilan (PHB) en faveur des opérations de construction et de réhabilitation impactées par la crise sanitaire.

Cette offre permettra ainsi de financer la relance des chantiers de construction et de réhabilitation ayant subi des retards ou des arrêts à cause de la crise liée à la COVID-19.

Sont concernés, les logements locatifs sociaux (logements ordinaires et logements en structures collectives) conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou répondant à des critères sociaux, et les logements en Prêt Social Location-Accession (PSLA) pour toute opération lancée à compter du 1er juillet 2018 et toujours en cours au 16 mars 2020 ou lancée entre le 16 mars 2020 et le 05 juin 2020.

Ce PHB se présente sous forme d'une seule ligne de prêt contractualisée et versée début 2021, afin de consolider rapidement la structure financière des bailleurs.

Les caractéristiques financières sont classiques, avec un différé de 20 ans à 0% puis un amortissement pendant 10 ou 20 ans au Taux du Livret A à +0.6%.

Cette campagne d'AMI a été ouverte du 15 octobre 2020 au 15 novembre 2020.

Habitat du Littoral a répondu à cet AMI et a identifié plusieurs chantiers sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avec une demande de prêt à hauteur 971 000 €. Pour cette ligne de PHB, Habitat du Littoral sollicite une garantie d'emprunt de sa collectivité de rattachement à hauteur de 100%.

Il est donc proposé au Conseil d'accompagner le bailleur dans le cadre de ce Prêt Haut de Bilan en apportant la garantie de la CAB à hauteur de 100%.

Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaà – biodiversité et plan

climat du 27 janvier 2021,

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210215-12C_15_02_2021-DE

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la disposition d'accompagnement de la collectivité pour le Prêt Haut de Bilan d'Habitat du Littoral visé dans la présente délibération ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager la CAB pour la garantie d'emprunt pour la ligne de prêt visée par la présente délibération et de signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

N° 14C_15_02_2021

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - AJOUT D'UNE THÉMATIQUE PORTUAIRE

Par une délibération en date du 05 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un conseil de développement.

Pour rappel, la création d'un conseil de développement est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Les travaux du conseil de développement se structurent autour de 7 thématiques dans les secteurs suivants :

- Secteur économique
- Secteur social
- Secteur culturel
- Secteur éducatif
- Secteur scientifique
- Secteur environnement
- Secteur associatif.

Afin de tenir compte d'un domaine crucial pour l'économie et le développement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), il est proposé d'ajouter un 8ème axe de travail :

- Secteur portuaire.

Afin de tenir compte de cet ajout, il convient d'approuver les modifications au projet de règlement intérieur du conseil de développement joint à la présente délibération. En effet, chaque secteur comprenant un membre du bureau et cinq autres membres, le conseil de développement passe de 44 à 50 membres au total.

Après avis de la commission Tourisme, politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement du 18 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver les modifications apportées au projet de règlement intérieur du conseil de développement, suivant les modalités définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

TRANSPORTS URBAINS

N° 15C_15_02_2021

MISE EN PLACE DU COMITÉ DES PARTENAIRES AU TITRE DE LA LOI LOM

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) instaure la création d'un Comité des partenaires, comme le précise l'article L. 1231-5 modifié du Code des Transports :

« Les autorités organisatrices mentionnées aux articles L. 1231-1 et L. 1231-3 créent un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants. Les autorités organisatrices consultent le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

L'autorité mentionnée à l'article L. 1231-1 consulte également le comité des partenaires avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification qu'elle élabore au titre du III de l'article L. 1231-1-1. »

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a l'obligation de créer son comité des partenaires.

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE COMITE

- o Présenter toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, sur la qualité des services, l'information des usagers mise en place,
- o Présenter l'évolution du taux de versement mobilité,
- o Présenter les documents de planification avant adoption.

RÔLE DU COMITE

Le comité des partenaires sera consulté pour avis et avant que l'assemblée délibérante ne statue.

COMPOSITION DU COMITE

Le code des transports laisse une certaine latitude aux AOM pour fixer la composition du comité qui comporte *a minima* des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants. Il est proposé la composition suivante :

Collège des élus

Composé de 5 membres :

- Le Président de la CAB
- 4 conseillers communautaires titulaires et 4 suppléants.

Collège des employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés

Composé de 5 membres :

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Opale
- 1 représentant de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD)
- 1 représentant membre de la chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 2 Présidents de clubs d'entreprises des parcs d'activités de l'Inquétie et de la Liane

Collège des usagers

Composé de 5 membres :

- 1 représentant de l'association Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV)
- 1 représentant de l'association Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- 1 représentant de l'association APF- France Handicap
- 1 représentant de l'association Rivages Propres
- 1 représentant de l'association Droit au Vélo (ADAV)

Chaque organisme listé ci-dessus est représenté par un membre qui dispose d'une voix lors des séances du Comité des partenaires.

FONCTIONNEMENT DU COMITE

Le comité consultatif des partenaires se réunira sur convocation de son Président au moins une fois par an, selon un ordre du jour fixé par son Président et émettra un simple avis.

Les modalités de fonctionnement du comité des partenaires sont définies dans le règlement intérieur ci-joint.

Après avis de la Commission « Transports urbains – politiques de déplacements – nouvelles mobilités – liaisons douces » en date du du 26 janvier 2021

Le CONSEIL décide :

- **D'approuver la création du Comité des partenaires de la CAB selon les modalités définies ci-dessus,**
- **D'approuver le règlement intérieur du Comité des partenaires annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Président à signer celui-ci,**
- **D'autoriser le président de la CAB à solliciter les différents organismes, afin de constituer la liste nominative des membres du collège des employeurs et celui des usagers,**
- **D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires au fonctionnement du Comité des partenaires,**
- **De désigner les conseillers communautaires membres du collège des élus suivants :**

	TITULAIRE	SUPPLÉANT
1-	Anne LE LAN	Jean-Renaud TAUBREGEAS
2-	Sébastien CHOCHOIS	Stéphane BOURGEOIS
3-	Gwenaëlle LOIRE	Raphaël JULES
4-	Patrick COPPIN	Thierry BENTZ

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du code général des

collectivités territoriales (CGCT) «le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne plus procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin».

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210215-15C_15_02_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

FINANCES

N° 16C_15_02_2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2021

Extrait de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail**. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Après avis de la commission Finances – ressources humaines – mutualisation du 28 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2021 ci-annexé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

FINANCES

N° 17C_15_02_2021

ATTRIBUTION D'ACOMPTES DE SUBVENTION 2021

Pour 2021, le vote des budgets primitifs est décalé au mois d'avril. Dans l'attente, et conformément à l'article L. 1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé de verser des acomptes au *prorata temporis*, aux associations suivantes :

- Entreprendre Ensemble « École de la 2^{ème} chance » : 15 000 €
- Récup tri : 50 000 €
- Amie : 110 248 €
- Boulogne Développement Côte d'Opale : 242 500 €
- Aviron Boulonnais : 5 750 €
- Yacht Club Boulonnais : 5 750 €
- Centre Nautique d'Hardelot : 5 750 €
- Boulogne Canoë Kayak : 5 050 €
- Club Nautique de Wimereux : 5 750 €
- Char à Voile Club de la Côte d'Opale : 5 750 €
- Kayak de Mer Côte d'Opale : 5 000 €
- Les Drakkars : 4 500 €
- Station Voile du Boulonnais : 2 700 €
- Swimming Club Boulonnais : 4 825 €
- Festival de la Côte d'Opale : 40 000 €
- Initiative Boulogne -Sur-Mer : 6 750 €
- Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures (Univ'été) : 2 500 €
- Maison de l'Étudiant : 7 500 €
- Aquimer : 22 188 €

Il est précisé que le montant de ces acomptes est basé sur le montant de subvention attribué en 2020 et n'ouvre, en aucun cas, un droit à subvention au-delà de cet acompte.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 28 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le versement des acomptes de subventions repris ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLINOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

RESSOURCES HUMAINES
N° 18C_15_02_2021
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du **1^{er} février 2021** :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Catégorie A

–Transformation de 2 postes de Directeur territorial en 2 postes d'Attaché Hors classe.

Catégorie B

–Transformation d'1 poste de Rédacteur Principal de 2nd classe en 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

–Transformation d'1 poste de Rédacteur en 1 poste de Rédacteur Principal de 2nd classe.

Catégorie C

–Transformation d'1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2nd classe en 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

–Transformation d'1 poste d'Adjoint Administratif en 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2nd classe.

FILIÈRE TECHNIQUE

Catégorie B

–Transformation d'1 poste de Technicien principal de 2nd classe en 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe

Catégorie C

–Transformation de 2 postes d'Adjoint Technique principal de 2nd classe en 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

–Transformation de 5 postes d'Adjoint Technique en 5 postes d'Adjoint Technique principal de 2nd classe

FILIÈRE ANIMATION

Catégorie B

–Transformation d'1 poste d'Animateur Principal de 2nd classe en 1 poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe

–Transformation d'1 poste d'Animateur en 1 poste d'Animateur Principal de 2nd classe

FILIÈRE CULTURELLE

Catégorie A

- Création d'1 poste de Professeur d'enseignement artistique – spécialité musique – discipline Piano
- Création d'1 poste de Professeur d'enseignement artistique – spécialité musique – discipline Violon

Catégorie B

- Transformation de 2 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2nd classe en 2 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Après avis de la commission Finances – Ressources Humaines – Mutualisation du 28 janvier 2021 :

Le CONSEIL décide :

- **d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2021.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 18 et 22 février 2021

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à monsieur le Président pour préparer et conclure tous les **baux** en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et patrimoine économiques, Pépinières, Capécure,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2020 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2021,

Vu la convention d'hébergement du 9 novembre 2020,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 à la convention d'hébergement avec la **société LD2D** l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable à partir du **15 février 2021**, l'atelier n°6 de 103,46 m², situé à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, en complément du bureau n°11, selon les conditions tarifaires suivantes :

Atelier n° 6 de 103,46 m²

- du 15/02/2021 au 30/04/2021 : 103,46 m² x 2,00 € /M²/mois = 206,92 € HT/MOIS
- du 01/05/2021 au 31/10/2021 : 103,46 m² x 3,00 € /M²/mois = 310,38 € HT/MOIS
- du 01/11/2021 au 30/04/2022 : 103,46 m² x 4,00 € /M²/mois = 413,84 € HT/MOIS
- du 01/05/2022 au 31/10/2022 : 103,46 m² x 4,50 € /M²/mois = 465,57 € HT/MOIS
- du 01/11/2022 au 30/04/2023 : 103,46 m² x 5,00 € /M²/mois = 517,30 € HT/MOIS
- du 01/05/2023 au 31/10/2023 : 103,46 m² x 5,50 € /M²/mois = 569,03 € HT/MOIS
- du 01/11/2023 au 30/04/2024 : 103,46 m² x 6,00 € /M²/mois = 620,76 € HT/MOIS
- du 01/05/2024 au 31/10/2024 : 103,46 m² x 6,50 € /M²/mois = 672,49 € HT/MOIS

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 17/02/2021

Patrick COPPIN
Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2021

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour solliciter toute demande de subvention auprès des organismes publics ou privés et accepter l'attribution de celle-ci ; assumer les obligations pouvant en résulter dont la signature des pièces éventuelles,

Vu l'arrêté du Président en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Gwénaëlle LOIRE en sa qualité de 10^{ème} Vice-Présidente pour toute décision relative aux Politiques de prévention sécurité et santé,

Considérant que la CAB poursuit une politique en matière de sécurité routière dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant que la CAB met à disposition des communes et du monde associatif un fond pédagogique, participe aux événementiels et développe ses propres actions (pièce de théâtre « Les clowns de la route », opération SAM le capitaine de soirée, les seniors au volant, opération éthylos pour les fêtes de fin d'année, ...),

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès de l'État d'un montant de 8 000 € au titre de la programmation 2021 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 22/02/2021

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le : 22/02/2021
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour adhérer aux organismes en lien avec les compétences de la CAB,

Vu l'arrêté du Président en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Philippe BEAUJARD en sa qualité de Conseiller délégué pour toute décision relative à l'emploi, la formation et l'insertion,

Considérant que la CAB est compétente en matière de politiques solidaires et que la démarche de l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) consiste à expérimenter une nouvelle approche locale en faveur de l'emploi,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) pour l'année 2021.

Article 2 : Le montant de l'appel à cotisation 2021 s'élève à 500 € TTC.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 22/02/2021

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le : 22/02/2021

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr